

L'ITM contrôle-t-elle les conditions de télétravail en Allemagne ?

Réponse courte

L'ITM n'a aucune compétence de contrôle sur le territoire allemand. Sa juridiction est strictement limitée au territoire luxembourgeois selon l'article [L.612-1](#) du **Code du travail**. Les conditions de télétravail en Allemagne relèvent exclusivement des autorités allemandes compétentes.

Définition

L'Inspection du Travail et des Mines est l'autorité administrative luxembourgeoise chargée de veiller à l'application de la législation en matière de conditions de travail et de protection des salariés selon l'article [L.611-1](#) du **Code du travail**.

Le télétravail est défini par l'article [L.312-8](#) comme toute forme d'organisation du travail utilisant les technologies de l'information et effectuée hors des locaux de l'employeur de façon régulière et habituelle.

Conditions d'exercice

La compétence territoriale de l'ITM est strictement encadrée par l'article [L.612-1](#) qui limite son champ d'action au territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Pour le télétravail transfrontalier, deux principes s'appliquent :

- L'ITM ne peut effectuer aucun contrôle physique hors du Luxembourg
- Les autorités du pays de résidence sont seules compétentes pour les contrôles sur leur territoire

Modalités pratiques

L'employeur luxembourgeois doit :

Élément	Détail
Établir un avenant au	contrat de travail précisant les conditions du télétravail (Art. L.312-9)
Informers le salarié que	les contrôles relèvent des autorités allemandes
Respecter la législation luxembourgeoise	pour les aspects contractuels
Se conformer aux exigences	allemandes en matière de santé et sécurité sur le lieu de télétravail

Pratiques et recommandations

Il est recommandé de :

- **Documenter** précisément les modalités du télétravail transfrontalier allemand
- **Prévoir** une clause spécifique sur la compétence des autorités de contrôle
- **Maintenir** un dialogue régulier avec le salarié sur ses conditions de travail
- **Consulter** un expert en droit du travail allemand pour les aspects locaux

Cadre juridique

Le télétravail transfrontalier est encadré par les textes suivants :

Référence	Objet
Article <u>L.611-1</u>	Missions et compétences de l' <u>ITM</u>
Article <u>L.612-1</u>	Limitation territoriale des pouvoirs de l' <u>ITM</u>
Article <u>L.312-8</u>	Définition du télétravail
Article <u>L.312-9</u>	Formalisation du télétravail
Convention du 20 octobre 2020 sur le télétravail	Le télétravail, RGD du 22 janvier 2021
Règlement UE 2019/1149 sur l'Autorité européenne du travail	L'Autorité européenne du travail

En cas de difficulté concernant les conditions de télétravail en Allemagne, le salarié doit s'adresser aux autorités allemandes compétentes. L'employeur luxembourgeois reste responsable du respect des obligations contractuelles issues du droit luxembourgeois.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.